

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
DU 06/04 /2017**

Le Jeudi 06 Avril 2017 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Padirac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAMAGNE, Maire.

Membres présents : CHAMAGNE Pierre, DELFAURE Patrick, BRODA Annie, LASSUS Pierre, BARBIÉ Damien, COURTIOL Marie, GUÉDÉ Luc, THALAMAS Bernard VANDERBORGHT Ann.

Absents excusés : BLANC Mathilde, LESCALE Cyril

Absent :

Secrétaire de séance : VANDERBORGHT Ann

1/ Approbation PV réunion 06 Mars 2016

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, le maire en donne lecture.

Remarques : point 3 relatif à la réalisation de la plateforme de l'aire de service.

Questions diverses - pour corriger pb par le mot problèmes

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ Vote comptes administratifs et de gestion Commune et Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions ainsi que des montants sur 2016 par chapitre concernant les dépenses et les recettes du budget communal.

Il présente ensuite aux membres du conseil les résultats du compte administratif 2016 de la commune qui se résument comme suit :

Section de fonctionnement	
montant des dépenses	183 250,89 €
montant des recettes	196 485,82 €
résultat de l'exercice	13 234,93 €
résultat antérieur reporté -excédent-	63 662,19 €
résultat cumulé	76 897,12 €
Section d'Investissement	
montant des dépenses	237 997,12 €
montant des recettes	273 155,68 €
résultat de l'exercice	35 158,56 €
résultat antérieur reporté -excédent-	4 176,30 €
résultat cumulé	39 334,86 €
restes à réaliser sur programmes	
dépenses	35 473,00 €
recettes	0,00 €
	-35 473,00 €
besoin de financement de la section d'investissement	
rappel du solde d'exécution cumulé	39 334,86 €
rappel du solde des restes à réaliser	-35 473,00 €
besoin de financement total	0
	3 861,86 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CHAMAGNE Maire se retire au moment du vote.

Monsieur Patrick DELFAURE désigné président de séance demande à l'assemblée de procéder au vote.
Le compte administratif dressé par Mr le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions ainsi que des montants sur 2016 par chapitre concernant les dépenses et les recettes du budget communal.

Il est ensuite procédé à la présentation des résultats du Compte administratif 2016 Assainissement qui peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		
montant des dépenses		29 981,29 €
montant des recettes		36 751,74 €
résultat de l'exercice		6 770,45 €
résultat antérieur reporté -excédent-		73 455,47 €
résultat cumulé		80 225,92 €
Section d'Investissement		
montant des dépenses		7 719,35 €
montant des recettes		9 938,72 €
résultat de l'exercice		2 219,37 €
résultat antérieur reporté -excédent-		6 133,63 €
résultat cumulé		8 353,00 €
	restes à réaliser sur programmes	
	dépenses	8 000,00 €
	recettes	0,00 €
		-8 000,00 €
besoin de financement de la section d'investissement		
rappel du solde d'exécution cumulé		8 353,00 €
rappel du solde des restes à réaliser		-8 000,00 €
besoin de financement total	0	353,00 €

Mr le maire s'étant à nouveau retiré, il est procédé au vote du Compte administratif assainissement qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les comptes de gestion dressés par Monsieur SICARD Stéphane, receveur municipal par intérim présentant les mêmes montants sont également approuvés par les membres présents.

3/ Affectation des résultats

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir entendu le compte administratif de la commune 2016. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	76 897.12 €
Que la section d'investissement présente :	
un solde d'exécution positif de	39 334.86 €
Un solde des restes à réaliser de	35 473.00 €
Décide d'affecter au budget 2017 :	
En section d'investissement au compte 1068	35 473.00 €
De reporter à la section de fonctionnement au compte 002	41 424.12 €

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2016 du budget assainissement Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Un excédent de fonctionnement de	80 225.92€
Que la section investissement présente un solde d'exécution positif de	6 133.63 €
Un solde des restes à réaliser de	8 000.00 €

décide de reporter le vote étant donné qu'il y a lieu de prévoir des travaux cette année sur ce budget assainissement. Le montant sera défini en réunion de budget et provisionné au compte 1068.

4/ Régularisation virement de crédits

Le maire donne lecture du courrier explicatif émis par la Préfecture relatif à la régularisation d'une décision modificative du précédent budget à confirmer par délibération.
Adopté à l'unanimité.

5/ Planning bureau de vote Elections 23 Avril

Pour les 2 tours

6/ Questions diverses

- Demande de Mme Muriel TEMPLE : location appartement en réfection. Proposition prix loyer à 480 € accord à la majorité des membres présents.
- Demande de l'Association Demain Padirac Pour Tous qui souhaite son inscription au registre des statuts association.
- Horloge chauffage salle communale, protection à prévoir
- Compte rendu chantier n° 15 : point à éclaircir concernant le coulage du plan de travail.
- Rapport APAVE bâtiments communaux
- Point avancement toilettes à la bergerie
- Plateforme : nouveaux devis reçus avec les poteaux (12) d'un montant de 29 332 €, ce choix permettant d'éviter l'enrochement.
Si Colas (curage + enrochement) 13 500 €)
Balayssac (curage et enrochement) 7 100 €) + 15 000 €
Colas dalle de béton et pose bornes
- Bande à céder sur la place communale. Point à faire avec géomètre. A relancer
- Abris de Guy VAYRAC
- Camping : collecte des déchets. Poubelles vont être déplacées sur le bas du camping. La mairie est dans l'attente du dossier
- Sécurité zone gouffre : faire remonter au sous-préfet et à Mr Faral
- Carte borne camping-car : formulaire envoyé au contrôle avant envoi définitif début semaine prochaine.
- Marché : dossier en cours d'avancement, en phase de règlement : choix pour saisonnier et choix du modèle de règlement à faire (simplifié ou par le Syndicat)

Fin de séance 00 h 15